

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 FEVRIER 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT - Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Thierry MARANDIN – Christophe REGNIER - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Véronique NACHIN - Joëlle BERTONCINI - Yan CHANEY - Thierry DUCLOS

Absent : Gabriel MAIRE

Procuration : néant

GESTION DE LA FORET

Vente des coupes 2006 :

Le conseil municipal retient la proposition de M. HENRIET, agent de l'ONF et décide pour 2006 :

- de procéder à la vente des châblis, à l'amiable sous forme d'accord cadre,
- de procéder à la vente des coupes dans la parcelle 6 (vente en bloc et sur pied) et dans les parcelles 5 et 22 (en prévente de bois façonnés)
- de solliciter les prestations d'assistance et d'expertise de l'ONF
- dans les coupes, de réserver les feuillus et les arbres de faibles valeur afin qu'ils soient vendus à l'amiable entre habitants.

Programme de travaux :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux proposés par l'ONF dans son devis 2006 pour un montant de 9.007,50 € HT (dépressage parcelle 14, nettoyage et dégagement parcelle 19, marquage des limites et dégagement semis parcelle 5).

Certification de la gestion durable :

Le conseil municipal décide d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux bois mis en vente les garanties demandées par le milieu professionnel.

Contrat d'approvisionnement en bois vert :

Le conseil municipal approuve le principe de souscrire un contrat d'exclusivité de 5 ans avec un acheteur pour un volume représentant environ 1/3 de la possibilité annuelle de la commune. Ce système présente l'avantage pour la commune de s'assurer de revenus réguliers et pour le scieur d'avoir du bois vert à disposition pour répondre à la demande de ses clients.

Evolution des services de l'ONF :

N'étant pas au fait des évolutions qui interviennent au sein des services de l'ONF ni des orientations prises au niveau national, le conseil municipal ne peut pas répondre à l'intervention des syndicats forestiers sans prendre l'avis de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

CONVENTION POUR UNE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE

Dans le but de renouveler la signalétique commerciale dans la commune, le maire indique avoir pris l'attache des Signaux GIROD de Bellefontaine, lesquels lui ont proposé

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

une convention de gestion de la signalétique. Celle-ci prévoit la location aux commerçants adhérents d'enseignes directionnelles fournies, posées et entretenues par les Signaux GIROD. Le maire précise que l'ensemble des panneaux seront posés sur le Domaine Public et que le contrat proposé aux commerçants aura une première durée de 5 ans. Au terme de la convention celle-ci peut être renouvelée à des conditions à définir ou résiliée, l'ensemble du mobilier revenant alors à la commune pour le prix de 2 euros. Par ailleurs, un plan général de la commune a été demandé à la Sté afin de remplacer les panneaux qui n'ont pas été actualisés depuis une dizaine d'années. Le conseil municipal accepte l'acquisition de 2 panneaux pour un prix de 6.826,72 € TTC.

PROJET DE CINEMA

Le maire rappelle la tradition cinématographique de Métabief, la commune ayant été l'une des premières communes équipées d'un cinéma dans l'arrondissement.

Il rappelle ensuite les travaux de mises aux normes exigés par la Commission de Sécurité et indique la nécessité de prévoir la construction d'un nouveau cinéma pour assurer la pérennité de cette activité.

Après plusieurs contacts, il indique avoir sollicité la Sté d'Equipeement du Département du Doubs (SEDD) et présente la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage qu'il a reçue. La SEDD se chargerait de la phase d'études (définition du programme, contrat de maîtrise d'œuvre, assurances) et de la phase de réalisation (appel d'offres, marchés, réception). Les honoraires de la SEDD s'élèveraient à 55.000 € HT pour un projet global de 1.150.000 € HT comprenant une salle de 120 places, une autre de 80 places et les locaux annexes nécessaires.

Le financement devrait être allégé par une subvention de 20 à 25 % sur le bâtiment et 40 % sur le mobilier et les équipements. Une étude de marché sera réalisée pour solliciter également l'aide sélective du Centre National de la Cinématographie. Cette étude devrait recevoir un financement de 80 % du CNC.

Dans la discussion sur l'opportunité d'un tel projet, M. BREUILLARD aimerait que la commune s'assure du niveau de loyer qui sera obtenu de l'exploitant et Mme NACHIN, malgré l'assurance de la SEDD sur la faisabilité du projet, regrette de passer au vote avant la réalisation de l'étude de marché. Elle trouve que la commune a d'autres priorités, comme la création de places en crèches ou haltes-garderies par exemple.

Le maire lui rappelle qu'un tel projet a déjà été étudié mais qu'il serait d'un coût insupportable pour la commune. Outre la construction du bâtiment, le fonctionnement à la charge de la commune serait de près de 100.000 € par an. De plus, il n'y a pas lieu d'avancer un projet dans le seul but de le mettre en opposition à un autre.

M. BREUILLARD précise aussi qu'une halte-garderie a une vocation intercommunale et que nous avons déjà interpellé la Communauté de Communes afin qu'elle y travaille.

A l'issue de ce débat et appelé à passer au vote, le conseil municipal par 11 voix pour, 1 contre (Véronique NACHIN) et 1 abstention (Annette RAIMONDO qui, en réponse à la demande du maire, dit que le cinéma concerne les touristes et qu'il n'est pas normal qu'il soit financé par les habitants), accepte le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à passer avec la SEDD.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le maire indique au conseil municipal que l'emploi à pourvoir au 01 Avril prochain doit avoir une rémunération majorée des indemnités liées à la fonction et aux responsabilités qui seront confiées à l'agent à recruter.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Les dispositions du statuts de la fonction publique imposant une remise à plat du régime indemnitaire dès qu'il y a modification, addition ou soustraction d'indemnités, le maire présente les tableaux adaptés aux agents en fonction. Il propose de ne définir aujourd'hui que les indemnités du nouveau système indemnitaire des agents à temps complet des services techniques et d'étudier dans un deuxième temps les critères d'attribution pour application ultérieure aux autres agents.

Le conseil municipal, dans le but de mettre à la disposition du maire les crédits nécessaires aux objectifs fixés, par 11 pour et 2 abstentions (Franck BREUILLARD et Thierry DUCLOS qui sont favorables au maintien des astreintes durant le premier mois d'arrêt) approuve la proposition du maire et arrête les indemnités du personnel à temps complet des services techniques de la façon suivante :

IAT : 100 % du montant annuel de référence affecté d'un coefficient 3 pour chacun des 3 agents

IEMP : 100 % du montant annuel de référence affecté d'un coefficient 1 pour le cadre d'emploi des agents des services techniques et d'un coefficient 3 pour le cadre d'emploi des agents techniques

Astreinte : 5 astreintes par mois du vendredi soir au lundi matin qui seront réparties par le maire entre les 3 agents à temps complet des services techniques après avoir obtenu l'accord du Comité Technique Paritaire. Ces astreintes seront suspendues pendant les congés ordinaires et de maladie.

RESEAU D'EAU :

Pour le financement des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et de séparation des réseaux concernant d'une part l'alimentation des habitants et d'autre part l'usine à neige, le Conseil Général conditionne l'attribution d'une subvention à la réalisation préalable d'un diagnostic du réseau d'eau.

Afin de mener à bien cette étude, le conseil municipal sollicite le concours de la DDAF et approuve l'offre présentée pour un coût de 1.782,00 € HT.

DIVERS

Ligne de crédit de trésorerie : Le conseil municipal approuve le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie ouverte auprès de DEXIA CLF Banque dans les conditions proposées, soit 100.000 € au taux résultant de l'index EONIA (2,34 % au 08/02/2006) majoré de 0,30 %.

Congrès des Maires : Le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacements et hébergement concernant la participation du 1^{er} adjoint au Congrès des Maires 2005, soit 244 € qui seront réglés à l'Association des Maires du Doubs.

Location de la salle Paul Charlin : Dans sa séance du 26 Septembre 2005, le conseil municipal avait décidé de demander le remboursement de la consommation d'électricité en plus des frais de location de la salle. Au vu des factures acquittées pour cette salle, le conseil municipal fixe la redevance à 0,19 € le kwh. Les relevés nécessaires à la facturation seront effectués à la remise des clefs et à leur restitution.

Frais funéraires : M. le Sous-préfet de Pontarlier a attiré l'attention sur l'illégalité de la délibération prise en séance du 12 déc 2005 décidant de la prise en charge de tous les cercueils destinés à l'inhumation des habitants. Cette décision est en effet contraire au Code Général des Collectivités Territoriales qui ne prévoit d'aide communale que pour les indigents. Avant

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

de rapporter cette délibération, le conseil municipal souhaite traiter cette affaire en commission.

Subvention au sport de haut niveau : le conseil municipal accepte de renouveler sa subvention annuelle de 1.500 € au club Olympic Mont d'Or afin de lui permettre de soutenir financièrement la saison d'Alexandre ROUSSELET.

Location de l'écurie du Moulin : Le conseil municipal accepte d'inclure l'écurie du Moulin dans le bail de location des parcelles contiguës établi en faveur de Mme Marie-Laure BOS-SARD. Le loyer sera majoré de 100 € par an.

Jumelage : Bruno MUTIN, 1^{er} adjoint, souhaite que le conseil municipal clarifie sa situation vis-à-vis du jumelage avec les communes de Bretteville et Angoville sur Ay. En effet, malgré le retrait du Comité de jumelage normand, il a rencontré les maires de ces 2 communes en fin d'année 2005 qui, les deux, lui ont indiqué que leurs conseils municipaux respectifs, par 9 voix contre 3, ont souhaité maintenir le jumelage avec Métabief par l'intermédiaire de la nouvelle association qui s'est constituée chez eux. Le conseil municipal de Métabief n'ayant pas dénoncé la convention de jumelage des 21 et 22 Avril 2001, il indique qu'il n'y a donc pas lieu de redélibérer sur ce sujet.

Télesiège du Morond : Le maire confirme au conseil municipal la date du 21 février pour l'inauguration publique du Télesiège du Morond. Une fête du ski et un feu d'artifice sont au programme.

Les secrétaires de séance
Annette RAIMONDO et Thierry MARANDIN

le Maire,
Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 MARS 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT – Jocelyne AUTHIER – Gabriel MAIRE - Thierry MARANDIN — Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA

Absents : Franck BREUILLARD – Yan CHANEY - Christophe REGNIER – Véronique NACHIN excusés

Procuration : néant

COMPTES DE GESTION 2005

Après avoir pris connaissance des résultats comptables présentés par le Trésorier, notamment des tableaux récapitulatifs de chacun des budgets, et avoir constaté leur équivalence avec la comptabilité administrative du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Trésorier de Mouthe pour l'année 2005.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2005

Le maire ayant cédé la présidence de l'assemblée à Mme HEBERT, 2° adjoint, maire délégué pour les finances, celle-ci présente les résultats de l'exécution des budgets 2005 et invite le conseil municipal à bien vouloir les approuver.

Commune 2005	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
mandats ordinaires	803 968,69	367 989,33	1 171 958,02
mandats annulatifs	675,75	-	675,75
Dépenses de l'exercice	803 292,94	367 989,33	1 171 282,27
report déficit an - 1	-	266 671,91	
Dépenses totales	803 292,94	634 661,24	1 437 954,18
Titres ordinaires (Invest. dont 1068)	1 053 233,56	449 125,20	1 502 358,76
Titres annulatifs	1 193,25	-	1 193,25
Recettes de l'exercice	1 052 040,31	449 125,20	1 501 165,51
Report excédent an - 1	98 605,69	-	98 605,69
Recettes totales	1 150 646,00	449 125,20	1 599 771,20
Résultat de l'exercice	248 747,37	81 135,87	329 883,24
RESULTAT de clôture	347 353,06	- 185 536,04	161 817,02
décision d'affectation (art.1068 n+1)	241 621,14		
Résultats à reporter	105 731,92	- 185 536,04	

la décision d'affectation est égale au déficit d'invest. + le déficit des restes à réaliser.

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Eau 2005	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
mandats ordinaires	34 446,58	18 919,40	53 365,98
mandats annulatifs	-	-	-
Dépenses de l'exercice	34 446,58	18 919,40	53 365,98
report déficit an - 1	-	6 710,84	
Dépenses totales	34 446,58	25 630,24	60 076,82
titres ordinaires	64 518,53	96 099,05	160 617,58
titres annulatifs	-	-	-
Recettes de l'exercice	64 518,53	96 099,05	160 617,58
report excédent an - 1	3 529,52	-	3 529,52
Recettes totales	68 048,05	96 099,05	164 147,10
Résultat de l'exercice	30 071,95	77 179,65	107 251,60
RESULTAT de clôture	33 601,47	70 468,81	104 070,28
décision d'affectation (art.1068 n+1)	33 601,47		33 601,47
résultats à reporter	-	70 468,81	70 468,81

Forêt 2005	Fonctionnement	Investissement	TOTAL H.T.
mandats ordinaires	12 656,30	6 151,68	18 807,98
mandats annulatifs	-		-
Dépenses de l'exercice	12 656,30	6 151,68	18 807,98
report déficit an - 1	-	-	
Dépenses totales	12 656,30	6 151,68	18 807,98
titres ordinaires	63 233,12	-	63 233,12
titres annulatifs			-
Recettes de l'exercice	63 233,12	-	63 233,12
report excédent an - 1	43 204,14	7 964,82	51 168,96
Recettes totales	106 437,26	7 964,82	114 402,08
Résultat de l'exercice	50 576,82	- 6 151,68	44 425,14
RESULTAT de clôture	93 780,96	1 813,14	95 594,10

Lotissements 2005	Fonctionnement	Investissement	TOTAL H.T.
mandats ordinaires			-
mandats annulatifs			-
Dépenses de l'exercice	-	-	-
report déficit an - 1	-	45 434,25	
Dépenses totales	-	45 434,25	45 434,25
Titres ordinaires			-
Titres annulatifs			-
Recettes de l'exercice	-	-	-
Report excédent an - 1	-	-	-
Recettes totales	-	-	-
Résultat de l'exercice		-	-

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

RESULTAT de clôture	-	-	45 434.25	-	45 434.25
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	445 877.83	-	310 852.18		135 025.65

Ces résultats entendus, le conseil municipal approuve l'ensemble des comptes administratifs à l'unanimité.

ASSURANCE DES OBLIGATIONS STATUTAIRES

Le conseil municipal accepte de confier au Centre de Gestion pour le compte de la commune la mise en concurrence des assurances susceptibles de couvrir les risques financiers encourus par la commune envers son personnel en cas de décès, invalidité ou incapacité de travail.

DIVERS

Remboursement de frais : Le conseil municipal accepte de rembourser à Mme Emmanuelle CALAME les frais qu'elle a engagés pour l'inscription du nom de domaine relatif au site internet de la commune, soit 47,78 €.

Ouverture du Petit-Morond : le Maire indique au conseil municipal que la conservation de la licence de débits de boissons du chalet-refuge du Petit-Morond nécessite une réouverture dans les 3 ans de la cessation de son exploitation. C'est pourquoi une réouverture d'une semaine sera envisagée courant Mai dans le cadre d'une régie communale à créer pour l'occasion. Il précise que ce sera l'occasion de voir ce qui ne va pas dans le bâtiment et réfléchir à son utilisation ultérieure.

Personnel communal : La nomination d'un troisième agent technique sera effective le mois prochain. M. MICOU prendra son emploi au 03 avril.

Chiens errants : M. DUCLOS se plaint des chiens errants et des déjections dans les propriétés privées. La commune étant à même d'effectuer leur capture, il demande à ce que les dispositions soient prises dans ce sens.

Projet de cinéma : A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre du Cabinet Gérard VUILLAUME pour la réalisation de l'étude de faisabilité demandée par le Centre National de la Cinématographie. Cette étude, conditionnant la recevabilité de la demande de subvention présentée par la commune, aura un coût de 6.300 € HT subventionnée à 80 %.

Le projet lui-même sera porté au budget primitif 2006 pour un montant de 1,2 millions d'euros. Une subvention de 20 % est attendue du CNC à la condition que la commune acquiert le fonds de commerce proposé à 50.000 €.

Les secrétaires de séance
Anne HEBERT et Michèle BORCA

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MARS 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Anne HEBERT – Jocelyne AUTHIER – Gabriel MAIRE - Thierry MARANDIN — Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Véronique NACHIN

Absents : Bruno MUTIN – Franck BREUILLARD – Christophe REGNIER, excusés
Yan CHANEY -

Procuration : Bruno MUTIN à Gérard DEQUE – Franck BREUILLARD à Anne HEBERT

HALTE-GARDERIE 'Les Marmottes'

Mme RENAUD, Présidente de l'association et M. MENASSOL, Trésorier, sollicitant une intervention, le maire les invite à prendre la parole en ouverture de séance.

Sachant que la séance budgétaire comporte, entre autres décisions, celle d'attribuer la subvention de fonctionnement de l'association, Mme RENAUD tient à indiquer que la hausse de 2.700 € provient des tarifs imposés par la Caisse d'Allocations Familiales et qu'elle est consciente de l'effort consenti par la seule commune de Métabief pour la structure qu'elle préside.

Elle déclare que les maires des communes concernées par la résidence des enfants accueillis seront sensibilisés à ce problème.

Le Maire confirme qu'à ce jour aucune commune n'a souhaité intervenir dans le financement de la garderie sous le prétexte qu'elle n'intéresse que les enfants de frontaliers, lesquels ont des revenus qui leurs permettent de subvenir seuls aux frais de garde.

Il regrette que Mme NACHIN s'oppose au vote des crédits d'aide à la petite enfance, ce que l'intéressée conteste formellement ayant justement refusé le projet de cinéma pour accorder une priorité aux locaux d'accueil destinés aux enfants.

BUDGET PRIMITIF 2006

En ce qui concerne les subventions, chacune est votée individuellement avec les explications qui conviennent. Celle attribuée à la Halte-garderie est fixée à 64.460 € (dont 34.545 € doivent être reversés à la commune par la Caisse d'Allocations Familiales). Mme HEBERT fait savoir que la subvention de la CAF, calculée maintenant sur 57 % du budget, sera majorée chaque année de 2 %. Si les dépenses augmentent selon un pourcentage plus élevé, la différence sera à la charge de la commune.

En ce qui concerne les associations sportives, le maire indique que la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs a pris à sa charge les subventions des communes chaque fois qu'une formation est assurée aux jeunes adhérents mais qu'il souhaite malgré tout conserver une aide communale.

La proposition de Gaby MAIRE de hausser la subvention du club VTT à la hauteur des Clubs de Ski n'est pas retenue. Celle concernant le financement d'une expédition au Mont Blanc par 6 jeunes de l'IMP de Membrey n'est pas retenue non plus.

Ceci étant, le total des subventions inscrites au budget s'élève à 92.990,36 euros selon le détail suivant :

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

SUBV - article 6574 - 2006		Vote (A = abstention, C = contre)
LES MARMOTTES	64 460.00	
Compensation travaux Les Marmottes	1 462.13	
ASCE Coopérative scolaire - Métabief	800.00	
majoration pour livres bibliothèque école	152.00	
OGEC Privé Ste-Jeanne Antide - Labergement Ste-M.	160.00	2A (J.Bertoncini, V. Nachin)
FOYER SOCIO-EDUCATIF collège de Mouthe	400.00	
A.D.M.R. Labergement	400.00	
GALIPETTES et Sucre d'Orge	160.00	
Association de scrabble	300.00	
ANIMATION Labergement Ste-Marie (feu d'artifice)	460.00	1 C (V. Nachin)
LA FRATERNELLE DE METABIEF	1 300.00	
Association des maires ruraux du Doubs	76.23	
FNACA du Mont d'OR	100.00	
SOUVENIR FRANCAIS	100.00	
AMICALE DES POMPIERS	460.00	
COMICE AGRICOLE MOUTHE	100.00	
HAUT-DOUBS JUDO	540.00	
FOOTBALL CLUB Massif Ht-DOUBS(05/06)	1 080.00	
VTT Mont d'Or	540.00	
SKI CLUB OLYMPIC MT D'OR (fond)	1 000.00	
SKI FOND : + sub. à A. ROUSSELET	2 000.00	1 A (F. Breuillard)
SKI-CLUB MONT D'OR (alpin)	1 000.00	
idem - soutien PROST	500.00	
DEFI SKI ALPIN MASSIF JURASSIEN	140.00	
Ass. Chats Gris Freestyle	300.00	
Comité Local d'Organisation VTT	15 000.00	le maire ne participe pas au vote
Total :	92 990.36	

Pour les impôts locaux, en prévision des annuités liées à la restructuration de la mairie et à la construction d'un nouveau cinéma, le conseil municipal, par 9 pour, 1 contre (Thierry MARRANDIN) et 2 abstentions (Jocelyne AUTHIER et Véronique NACHIN) décide d'inscrire un produit de 367.500 €, soit une hausse de 5 %.

A propos des investissements, sont inscrits les crédits concernant

- le projet de cinéma : 1.077.000 € dont 50.000 € pour le rachat du fonds de commerce afin que la commune puisse être bénéficiaire de l'aide sélective du CNC (environ 20 % du projet global),
- l'aménagement de la plate-forme destinée à recevoir les rampes de skate sont acceptés mais les travaux ne seront pas engagés sans information préalable du conseil municipal,
- le sentier du Bief Rouge pourra être terminé grâce à l'autorisation de passage obtenue de la copropriété du Moulin,
- le remplacement d'une partie du matériel informatique
- le projet d'éclairage public de l'entrée de la commune (23.231 €)
- l'équipement sportif pour l'école (10.000 €)
- l'aménagement de la ferme de Bellevue (127.000 € subventionné à 50 %)
- la restructuration de la mairie (570.000 €)

Sont refusés :

- les reports concernant l'installation des conteneurs enterrés (travaux terminés)

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

- le projet d'agorespace (mini-terrain synthétique permettant la pratique de plusieurs sports collectifs).

Ces modifications prises en compte, les budgets 2006 sont adoptés à l'unanimité selon les balances définitives suivantes :

Budget 2006 principal :

Sens	Fonctionnement	Invest. (avec RàR)	Total
dépenses	1 244 516,92	2 357 845,50	3 602 362,42
recettes	1 244 516,92	2 357 845,50	3 602 362,42

Budget 2006 de gestion de la Forêt :

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	105 780	12 813	118 593
recettes	105 780	12 813	118 593

Budget 2006 du service de l'EAU :

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	62 430	251 477,47	313 907,47
recettes	62 430	251 477,47	313 907,47

Budget 2006 des lotissements communaux :

un crédit de 10.000 € supplémentaire est inscrit pour permettre l'acquisition de la parcelle AC n° 25 incluse dans le périmètre de la zone artisanale.

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	191 435	154 435	345 870
recettes	191 435	154 435	345 870

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le maire rappelle la première discussion du 20 février sur le régime indemnitaire du personnel et indique qu'il convient de revenir sur ce sujet afin de délibérer sur tous les points réglementaires.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu et après avoir pris connaissance des textes et des simulations proposées par le maire,

- **1** - Décide de mettre en conformité avec la nouvelle réglementation le régime indemnitaire dont bénéficient actuellement les agents de la commune

- **2** - Arrête à l'unanimité les dispositions suivantes :

- FILIERE ADMINISTRATIVE

Aucune indemnité n'est accordée pour aucun des trois cadres d'emplois (attachés, rédacteurs et adjoints administratifs)

- FILIERE TECHNIQUE

cadre d'emplois des agents des services techniques

attribution de l'IAT pour les emplois soumis aux intempéries, sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 3, soit 108,58 € par mois

attribution de l'EMP pour les emplois ayant une mission d'encadrement, sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 1, soit 95,28 € par mois

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

attribution des indemnités d'astreinte à la diligence du maire (du vendredi soir au lundi matin) pour le personnel intervenant sur la voirie, soit 108,20 € par mois

cadre d'emploi des agents techniques

attribution de l'IAT sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 3 (108,58 € par mois)

attribution de l'IEMP sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 3 (285,84 € par mois)

attribution des indemnités d'astreinte à la diligence du maire (du vendredi soir au lundi matin) pour le personnel intervenant sur la voirie (108,20 € par week-end).

- FILIERE ANIMATION

Aucune indemnité n'est accordée pour ce cadre d'emploi (agent d'animation qualifié concernant le personnel de surveillance de la cantine scolaire)

- **3** - Le Maire fixera les attributions individuelles par arrêté en fonction des critères votés.

Les primes et indemnités susvisées pourront être versées aux titulaires, aux stagiaires et aux agents non-titulaires. Elles seront mensuelles et indexées sur la valeur du point fonction publique lorsque les textes l'autorisent.

A l'exception de l'indemnité d'astreinte, les autres seront maintenues pendant les congés ordinaires ou de maladie.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 avril 2006.

Le maire précise que ces dispositions pourront être rediscutées en commission et, s'il est proposé de les modifier, présentées à nouveau au conseil municipal.

PLAN DEPARTEMENTAL D'AIDE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

A l'unanimité le conseil municipal accepte les participations proposées par le Département pour venir en aide aux personnes rencontrant des problèmes de logement.

La somme de 428,83 sera versée au titre du Fonds de Solidarité Logement et la somme de 210,90 € pour le Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté.

EXTRANET DES COMMUNES DU DOUBS

Pour renforcer les services en direction des communes et des EPCI, le Conseil Général du Doubs a voté la gratuité de l'accès à l'extranet et propose à la commune une nouvelle convention tenant compte de cette disposition. Elle est approuvée à l'unanimité.

DIVERS

Indemnité de sinistre : le conseil municipal approuve l'indemnité de 1.749,15 € proposée par Groupama pour le remboursement des frais engagés par la commune pour évacuer les gravats entravant la voirie et consécutifs à l'incendie chez M. FAURE.

Frais funéraires : Au vu des observations de M. le Sous-Préfet de Pontarlier déclarant illégale la délibération du 12 décembre 2006 qui prévoyait la prise en charge par la commune des cercueils des habitants sans considération de revenus, le conseil municipal décide de rapporter sa délibération et d'envisager une aide dans le cadre du Bureau d'Aide Sociale.

Syndicat des Eaux de Joux : le Maire présente au conseil municipal la position de M. le Sous-Préfet de Pontarlier sur les compétences du Syndicat des Eaux de Joux pour l'approvisionnement en Eau. Selon lui seul le syndicat peut engager des recherches en eau et des

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

travaux d'approvisionnement, les communes ayant seulement vocation à distribuer l'eau aux abonnés. Le Maire indique au conseil municipal qu'il ne partage pas ce point de vue car la commune n'a demandé au Syndicat que l'achat d'eau en provenance du lac.

Projet immobilier au Crêt de Lernier :

Le maire ayant invité l'assemblée à présenter les affaires diverses dont elle souhaite parler, Thierry MARANDIN évoque le problème d'un refrain qui sonne faux à ses oreilles. C'est le refrain « des mille lits jolis », selon l'article paru dans l'Est Républicain du 24 mars. En effet, comment peut-on dire que c'est le refrain de Métabief avant qu'au sein du conseil municipal une décision n'ait été prise. Pour l'instant c'est seulement le refrain d'Orgalis dont dépend OREX qui nous a présenté ce projet en commune.

Comment peut-on dire que cet éventuel investissement verra le jour d'ici trois ans alors qu'au niveau de notre PLU rien n'est fixé quant au classement de la zone prévue pour ce projet (il était même question qu'elle redevienne zone verte).

L'investissement du conseil général dans un télésiège a été une bonne chose qu'il faudra parfaire certainement par de la neige artificielle mais de là à se lancer dans du tourisme industriel, je pense que ce serait une grave erreur sans possibilité de retour en arrière.

Il y a des priorités et il reste encore beaucoup de travaux à réaliser en matière d'assainissement, de distribution d'électricité ou de gaz pour améliorer le quotidien des habitants de notre commune.

Aussi, en tant qu'agriculteur et éleveur, je pense qu'il faut garder certains secteurs qui me permettent de travailler en créant le moins de gêne possible au voisinage.

Le développement économique de notre commune doit être durable, mais pour tous. Je suis défavorable à ce projet gigantesque et il faut garder des espaces naturels dans notre commune qui nous différencieront certainement des grandes stations de sports d'hiver et qui nous permettront de garder une certaine qualité de vie.

Surpris par cette déclaration, le maire répond d'une part que l'article du journal cité par Thierry MARANDIN était au conditionnel et qu'un problème de Métabief est le fait que la moitié des lits touristiques existants ne sont plus commercialisables en raison de leur état de vétusté.

Il poursuit en indiquant que si l'on veut orienter l'exploitation des remontées mécaniques sous la forme d'une délégation de services publics, il est nécessaire d'assurer une offre de lits banalisés suffisante, d'où le projet ci-dessus qui, contrairement à ce que dit M. MARANDIN, a déjà été discuté en mairie.

Les secrétaires de séance
Thierry MARANDIN et Thierry DUCLOS

le Maire,
Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 AVRIL 2006**

Présents : Gérard DEQUE , Bruno MUTIN , Anne HEBERT , Jocelyne AUTHIER , Franck BREUILLARD Thierry MARANDIN , Thierry DUCLOS , Joëlle BERTONCINI , Annette RAIMONDO , Michèle BORCA , Christophe REGNIER , Gabriel MAIRE , Véronique NACHIN

Excusé : Yan CHANEY

Le compte-rendu de la réunion du conseil du 20 mars 2006 est approuvé par le conseil.

NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur Pierre MICOU est venu se présenter au conseil. Il a pris ses fonctions le 3 avril 2006, il est chargé d'organiser le travail des employés communaux, il gère les plannings et est l'interlocuteur des membres du conseil municipal.

Il est agent de sécurité pour la commune et responsable de la gestion des bâtiments. Il rencontre le Maire et le premier adjoint 2 fois par semaine.

Un saisonnier sera embauché pour les travaux d'été.

REPLACEMENT D'UN VEHICULE DE TRAVAIL

Actuellement la commune possède un Renault Master qu'il convient de remplacer pour un véhicule plus pratique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'acquisition d'un Renault master transports spécifiques BB2 GEN L2H1/3T5/2.5DCI 100 avec 3 places assises et une benne basculante pour la somme de 22 200 € TTC assortie d'une reprise de l'ancien véhicule de 8 000€ et autorise le maire à ouvrir une ligne crédit complémentaire correspondant à cet achat.

LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DU PETIT MOROND

La commune est propriétaire de la licence II du Chalet du Petit Morond, licence arrivant à échéance le 21/05/2006. Une remise en exploitation aura lieu du 13 au 21 mai 2006 de 11 h à 13 h et de 18 h à 21 heures. Madame Jocelyne AUTHIER est nommée régisseur et Madame Véronique NACHIN sa suppléante.

Les boissons chaudes : café, lait, infusion et chocolat seront vendues 1 €. Le Perrier, le Coca, l'Orangina, les eaux minérales et les jus de fruits seront vendus 1,50 €. Une bière de base, une bière supérieure, un verre de vin rouge d'Arbois et un verre de vin blanc d'Arbois seront vendus 1,50 €.

Une déclaration au service des douanes sera effectuée 15 jours avant l'ouverture. Des festivités sont prévues dans le cadre de cette ouverture de même que la tenue d'une réunion du conseil municipal pour envisager l'avenir de ce chalet.

DIVERS

AJOURNEMENT de l'annulation de factures pour **secours sur les pistes** par manque d'information sur l'assurance mise en cause.

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

AJOURNEMENT de la mise en place de l'**assistance conseil pour le contrôle de l'affermage du réseau d'eau** par manque d'informations précises.

JOURNEE BRIOCHES pour l'ADAPEI : le conseil remercie Monsieur MUTIN, les enfants qui l'ont aidé et la population pour le succès de cette opération.

INFORMATION : une rencontre européenne de jeunes vététistes TEJV aura lieu sur la commune du 23 au 27 août 2006, des épreuves sportives, des découvertes de la région, des colloques sont prévus. Les bénévoles seront les bienvenus pour l'encadrement de l'épreuve.

GARAGE DE LA RENVERSEE : le conseil donne son avis de principe pour l'agrandissement du garage. Une enquête publique sera nécessaire pour le déplacement de la voirie. Une restructuration de tout le site est souhaitée. Une commission est mise en place pour traiter de ce sujet.

Les secrétaires de séance,
Annette RAIMONDO et Jocelyne AUTHIER

Le Maire,
Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 MAI 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Anne HEBERT – Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Thierry MARANDIN – Christophe REGNIER – Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA

Absents : Bruno MUTIN - Véronique NACHIN – Yan CHANEY excusés, Gabriel MAIRE

Procuration : Bruno MUTIN à Gérard DEQUE

BUDGETS COMMUNAUX

Inscription de crédits complémentaires au budget principal

Le Maire rappelle la décision de remplacer la fourgonnette des services techniques par un véhicule à plate-forme et propose de libérer les crédits nécessaires sur un programme de travaux qui ne présente pas d'urgence.

Il indique aussi la nécessité de s'équiper d'une balayeuse afin d'être autonome pour l'entretien des voies communales et présente l'offre obtenue de M. Pierre MUSY s'élevant à 10.285 €.

Un crédit complémentaire de 15.000 € est également nécessaire pour l'extension de l'éclairage public à l'entrée de la commune et un autre de 10.250 € pour l'aménagement de l'atelier municipal.

L'abandon de plusieurs projets (agorespace école, passerelles sur le Bief Rouge, acquisition d'une fraise à neige) et la réduction d'autres (plate-forme de skate, loisirs) permettent de libérer les crédits nécessaires et le Maire fait remarquer qu'il est heureux que M. Gabriel MAIRE ait insisté pour une augmentation des impôts locaux sinon le recours à un prêt aurait été indispensable, avec la charge d'intérêt qu'il aurait engendré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire et décide de modifier le budget de la façon suivante :

Dépenses d'invest. annulées	Dépenses d'invest. nouvelles	
art. 2313/23 opér. n° 195 : - 11 774 €	art. 2313/23 opér. n° 230	+ 10 250 €
art. 2315/23 opér. n° 186 : - 10 000 €	art. 2315/23 opér. n° 182	+ 15 000 €
art. 2158/21 opér. n° 186 : - 6 920 €		
art. 2318/23 opér. n° 249 : - 12 300 €		
art. 21571/21 opér n°210 : - 10 000 €	art. 21571/21 opér. n° 210 :	+ 33 486 €
TOTAL :	TOTAL :	58 736 €
- 50 994 €		

Recette d'investissement : vente ancien véhicule : **art. 024 : 8 000 €**

Modification d'imputation au budget Lotissement :

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Le maire informe l'assemblée de la réalisation de l'acquisition du terrain de Mme DUBREZ par acte notarié signé le 11 avril 2006 et du paiement du prix convenu sur les crédits inscrits au budget primitif 2006.

Il poursuit en indiquant qu'il s'avère improbable que les lots viabilisés soient vendus cette année et qu'en conséquence il est nécessaire d'utiliser la procédure comptable de l'en-cours de production de biens plutôt que celle des stocks de produits. C'est pourquoi il convient de reporter les crédits du compte 71355/042 sur le compte 7133/042 et ceux du compte 3555/010 sur le compte 3351/040.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition du maire et modifie le budget primitif 2006 des lotissements communaux de la façon suivante :

compte 71355 / 042 / Rançonnière :	- 72.000 €
compte 7133 / 042 / Rançonnière :	+ 72.000 €
compte 3555 / 010 / Rançonnière :	- 72.000 €
compte 3351 / 040 / Rançonnière :	+ 72.000 €

Réduction des dépenses imprévues au budget Eau

Une irrégularité du budget primitif a été relevée par la Sous-Préfecture. Il s'agit d'un dépassement des crédits inscrits pour dépenses imprévues (art. 020). Ceux-ci ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses inscrites dans la section et il convient de les ramener à 960 € au lieu de 1.503,93 €. Le conseil municipal accepte cette modification et décide d'affecter la différence (soit 543,93 €) sur l'article 2312.

RESEAU D'EAU

Engagement d'une étude diagnostique

Après avoir pris connaissance des résultats de l'appel d'offres effectué pour réaliser une étude diagnostique du réseau d'eau de la commune, le conseil municipal approuve le marché à passer avec l'Entreprise BETURE CEREC, d'un montant de 26.840 € ainsi que les devis de la Sté GAZ et EAUX (14.400,54 € et 2.141 €) et de l'Entreprise BOUCARD (8.875,75 €).

Pour le financement des travaux, il sollicite une subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau sur un montant global de 55.000 € et s'engage à assurer le complément de financement au moyen des crédits inscrits au budget communal.

AFFAIRES DIVERSES

Annulation de factures de secours sur pistes :

Comme chaque année quelques facturations font l'objet de réclamations justifiées et doivent être annulées. Au vu des pièces fournies, le conseil municipal accepte l'annulation des factures concernant les titres n°96p, 103 et 123p pour un montant de 276 € chacun.

Lundi de Pentecôte :

Le maire indique que la journée de solidarité prévue par les dispositions gouvernementales n'est pas nécessairement effectuée le lundi de Pentecôte mais qu'elle peut faire l'objet d'un fractionnement en plusieurs fois, voire même deux minutes par jour sur toute l'année.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Après discussion notamment sur la nécessité d'une astreinte en ce qui concerne le personnel technique, le conseil municipal décide que les services de la commune seront fermés le Lundi 05 juin prochain et que les heures dues au titre de la journée de solidarité devront être effectuées d'ici la fin de l'année.

Débit de boissons du Petit-Morond :

Le maire remercie Mme AUTHIER et Mme NACHIN pour avoir organisé l'ouverture du bar du Petit-Morond afin de conserver la validité de la licence. Il indique que tout c'est très bien passé et invite le conseil municipal à faire le bilan des manifestations organisées afin de tirer les enseignements de cette expérience.

Divers :

Le maire félicite M. MUTIN pour l'organisation de la vente des brioches au profit de l'ADAPEI.

Les études effectuées sur les antennes de téléphonie mobile à la demande du Manège du Mont d'Or ont donné des résultats très inférieurs aux normes officielles.

Le projet de cinéma a été discuté cet après-midi avec le Maître d'ouvrage délégué et l'architecte. Des réflexions sont engagées à propos des loyers qui pourraient être modulables en fonction du chiffre d'affaires. La production d'énergie sera orientée vers les technologies préconisées pour le développement durable (capteurs solaires, récupération des eaux de toiture). Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'automne.

Les résultats de l'étude d'urbanisme confiée au Cabinet MAIRONI nous parviendront dans la semaine.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie, l'abri-bus de l'école sera construit certainement cet automne.

L'aire de skate parc sera aménagée au-dessus de l'école de ski et le montage des modules sera réalisé avec le personnel de la Sté OREX.

Le problème d'évacuation des eaux pluviales sur le chemin du Pouillet a été présenté à la Communauté de Communes afin qu'elle en fasse son affaire dans le cadre de sa compétence assainissement.

Les secrétaires de séance
Thierry MARANDIN et Thierry DUCLOS

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 JUIN 2006**

Présents : Bruno MUTIN - Anne HEBERT – Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Thierry MARANDIN – Christophe REGNIER – Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA

Absents : Gérard DEQUE - Gabriel MAIRE excusés - Véronique NACHIN – Yan CHANEY

Procuration : néant

Modifications budgétaires - suppression de crédits de voirie

M. Bruno MUTIN, Président de séance en l'absence du maire, indique que des travaux de voirie non inscrits au budget primitif sont proposés par la commission communale concernée et que les crédits nécessaires peuvent être obtenus par l'abandon ou le report du projet de ralentisseurs prévus devant la mairie.

Après discussion sur cette proposition, il apparaît un partage des avis. Les uns souhaitent absolument ralentir les voitures devant la mairie et la cour de l'école, compte tenu du nombre d'enfants scolarisés, les autres estiment que les moyens déjà mis en place (feux tricolores, personnel de surveillance) suffisent à la sécurité.

Appelé à passer au vote pour décider de la suppression des crédits destinés à la construction des ralentisseurs, le conseil municipal, par 5 voix contre (Jocelyne AUTHIER, Joëlle BERTONCINI, Michèle BORCA, Anette RAIMONDO, Thierry DUCLOS), 1 abstention et 4 pour, rejette la proposition et décide de conserver les crédits inscrits au BP.

Installation de serrures électroniques au centre VTT

Un devis des établissements Burdin-Bossert est présenté au conseil municipal pour l'installation de serrures électroniques au pôle VTT. D'un montant de 9.444 €, il comprend les serrures et les clés propres à ce bâtiment ainsi que le kit de programmation et une journée de formation, prestations qui ne serviront pas qu'à ce bâtiment mais qui seront utiles si l'on équipe d'autres bâtiments communaux.

Après avoir indiqué que la dépense engagée en 2004 (environ 5.000 €) pour le système de la mairie qui n'a pas fonctionné sera déduit de la dépense proposée aujourd'hui, le devis est accepté par 4 voix pour (Bruno MUTIN - Anne HEBERT– Franck BREUILLARD - Michèle BORCA), 5 abstentions (Joëlle BERTONCINI, Christophe REGNIER, Thierry DUCLOS, Jocelyne AUTHIER- Annette RAIMONDO) et 1 contre (Thierry MARANDIN).

Travaux de voirie Chemin du Pouillet et rue de la Rançonnière

Après que M. BREUILLARD ait présenté et motivé les projets concernant la suppression de la bordure d'écoulement des eaux pluviales sur le chemin du Pouillet (4.178,82 €), la modification de l'ilôt central qui sépare la rue des Champs Coiteux et la rue de la Rançonnière (2.081,64 €) la création d'un trottoir le long des bâtiments de la SCI Le Tertre (15.075,58 € + 743,28 €)), le conseil municipal,

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- accepte à l'unanimité les deux premiers projets
- accepte le troisième projet par 7 pour et 3 contre (Joëlle BERTONCINI, Annette RAIMONDO, Jocelyne AUTHIER).

Le financement sera assuré par l'inscription d'un emprunt de 12.000 € qui ne sera réalisé en fin d'exercice qu'en cas de nécessité.

RÉVISION DE L'INDEMNITE DU PREMIER ADJOINT

Le premier adjoint, président de l'assemblée, indique que la répartition des charges et des délégations entre les adjoints a amené une discussion de la Municipalité à propos des indemnités de fonction. La proposition présentée au conseil municipal est de prendre 25 € sur chacun des 2^o, 3^o et 4^o adjoint et de les attribuer au 1^{er} adjoint, soit une augmentation de 75 € par mois.

Jocelyne AUTHIER se déclare tout à fait contre ce principe d'une part parce qu'il dévalorise les adjoints par rapport au 1^{er} et d'autre part par le fait que les attributions actuelles ont été acceptées par tous en 2001. Ne plus les accepter aujourd'hui ne doit pas amener une modification des indemnités mais la démission de l'élu insatisfait.

Thierry DUCLOS rappelle à Bruno MUTIN que son engagement a été décidé en fonction de son temps libre.

Franck BREUILLARD reconnaît que le temps de présence et la disponibilité du 1^{er} adjoint sont plus importants que les siens et confirme qu'il accepte de céder une part de son indemnité.

Vu la position de Mme AUTHIER, Franck BREUILLARD et Anne HEBERT proposent au conseil municipal de retenir 35 € sur leur indemnité, au profit du 1^{er} adjoint.

Cette proposition est refusée par 5 voix contre (Jocelyne AUTHIER, Joëlle BERTONCINI, Thierry MARANDIN, Annette RAIMONDO, Michèle BORCA) et 5 voix pour (Bruno MUTIN - Anne HEBERT - Franck BREUILLARD - Christophe REGNIER - Thierry DUCLOS)

CINÉMA – Demande de subvention

Afin d'alléger le financement du cinéma dont la construction a été décidée par délibérations des 13 février et 20 mars 2006, le conseil municipal charge le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées. Seront notamment sollicités la Région de Franche-Comté au titre du transfert de la salle existante nécessitée par les impératifs de sécurité mis en évidence par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Pontarlier et le Conseil Général du Doubs dans le cadre du contrat FIDEL conclu avec la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs.

AFFAIRES DIVERSES

Retard dans l'installation du skate parc :

M. BREUILLARD fait savoir que la plateforme qui doit recevoir le skate parc près de la gare du télésiège est encore soumise au marché de travaux publics de construction du télésiège. Une réunion avec l'entreprise concernée devrait permettre de terminer les travaux en tenant compte des impératifs à respecter pour l'installation des rampes de skate.

Annulation de factures de secours sur pistes :

Au vu des pièces fournies, le conseil municipal accepte l'annulation des factures concernant les titres n° 136p/2006 (50 €), 85p/2005 (271 €) et 109p/2005 (271 €)

Vente de bois :

Le conseil municipal accepte la proposition de la scierie BARTHELET à 20 € par m³ pour l'acquisition des bois stockés à l'atelier municipal, soit une recette de 463,72 € TTC.

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Location de la ferme du Cernois :

Le 1^{er} adjoint donne lecture d'une lettre de M. Daniel SEPRET qui s'insurge pour n'avoir pas obtenu de M. Laurent MONNIER le droit d'utiliser la ferme du Cernois.

Les secrétaires de séance
Franck BREUILLARD et Michèle BORCA

le Maire,
Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 JUILLET 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Gabriel MAIRE - Bruno MUTIN – Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD –Thierry MARANDIN –Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA

Absents excusés : Anne HEBERT - Véronique NACHIN – Yan CHANEY - Christophe REGNIER

Procuration : Anne HEBERT à Franck BREUILLARD

Secrétaires de séances : Bruno MUTIN et Annette RAIMONDO

APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2006

Sur l'invitation du maire, plusieurs remarques sont faites au sujet du procès-verbal de la séance du 26 Juin 2006 :

A propos de la révision de l'indemnité du 1^{er} Adjoint :

Bruno MUTIN tient à remercier les membres du conseil municipal pour leurs marques de confiance et pour leur soutien lors du vote. Il tient également à préciser qu'il n'a nullement l'intention de démissionner, même si cela ferait plaisir à certains ou à certaines et qu'il continuera d'être au service de la population comme il l'a été jusqu'à présent.

Franck BREUILLARD revient sur le vote partagé (5 pour et 5 contre) pour indiquer qu'il s'agissait d'un vote public. Dans ce cas, la voix du président étant prépondérante, la révision proposée a été adoptée.

Jocelyne AUTHIER rappelle qu'elle avait indiqué qu'elle trouvait regrettable que cette affaire soit abordée dans une séance à laquelle le maire était absent.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal rejette les demandes de subvention de la PEP du Doubs et de la Croix Rouge Française.

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT D'OR ET DES DEUX LACS

Le maire présente au conseil municipal les nouveaux statuts proposés par la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs et indique qu'il convient de délibérer sur cette proposition qui concerne à la fois les compétences et la définition de l'intérêt communautaire.

Il indique que si l'on ne peut qu'être favorable au principe de regroupement pour les équipements et services d'intérêt communautaire, il est néanmoins en désaccord sur le fait de ne proposer que des demi-compétences. Il prend en exemple l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. Il pénalise la commune par le fait qu'elle aura la charge non seulement les 50 % qui ne peuvent pas être pris par le fonds de concours mais encore une part importante des autres 50 %, acquittée par les impôts des habitants.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Il s'inquiète aussi des difficultés qui se présenteront en cas de nécessité de construire de nouvelles classes. Les communes qui ont déjà investi ne voudront plus le faire et ce sont les plus petites qui devront s'en acquitter.

Il regrette aussi que la compétence tourisme ne soit pas encore très claire.

Gabriel MAIRE dit qu'il a toujours été favorable à l'intercommunalité mais que les compétences sont toujours prises à la carte, qu'à chaque fois le service coûte plus cher et que ce système favorise le copinage. On met sous le coude ce qui intéresse le haut et on pousse en avant ce qui intéresse le bas. Il prend l'exemple du ski de fond pour lequel on investit encore sur La Fuelle alors qu'on parlait de réduire le kilométrage pour augmenter la qualité.

Le maire cite ensuite l'exemple du Syndicat des 2 Lacs pour lequel la Communauté de Communes (et donc les communes du haut) paye environ 70 % des charges.

Par ailleurs, il trouve anormal que la Communauté de Communes finance les jeux extérieurs installés sur les communes du lac alors que Métabief a toujours payé les siens.

Franck BREUILLARD regrette que les statuts ne fassent aucune mention des sentiers pédestres et de VTT.

Annette RAIMONDO dit que ce n'est pas légal que la compétence tourisme soit partagée entre la Communauté de Communes et les Communes.

A l'issue de ce débat et invité à passer au vote, le conseil municipal rejette à l'unanimité la proposition de statuts présentée par la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs.

AFFAIRES DIVERSES

Fleurissement et entretien de la commune : Joëlle BERTONCINI trouve dommage que le terrain de football ne soit pas tondu régulièrement, tant pour la qualité du jeu que pour l'image de la commune vis-à-vis de tous les estivants qui l'utilise.

Gabriel MAIRE tient à indiquer qu'il est très fier du fleurissement de la commune et que le résultat du travail effectué est remarquable.

Thierry MARANDIN aimerait que l'on n'omette pas la tonte autour de l'église. Le terrain derrière le chœur n'est jamais fait.

Franck BREUILLARD déplore que la moitié des quilles destinées à protéger les trottoirs sur les bords des ralentisseurs aient déjà été renversées par les voitures.

Installation du skate parc : Il a obtenu l'assurance que l'aire d'installation du skate parc sera enrobée Vendredi. Le montage des modules sera demandé à une équipe spécialisée.

Dépôts des déchets verts : Il indique ensuite qu'il est responsable du fait que la décharge des déchets verts n'a pas été ouverte samedi dernier.

Le maire clôt la séance en indiquant qu'il sera absent à partir de cette semaine et jusqu'au 20 août et souhaite de bonnes vacances au conseil municipal. Il précise que dès le début Septembre le conseil municipal sera invité à reprendre le travail sur le PLU, sur les conditions de location du Petit-Morond comme sur les autres dossiers en cours.

Il félicite les organisateurs des Festi'folies de ce Dimanche. Ce fut une animation sympathique et le public fut nombreux.

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Les secrétaires de séance
Bruno MUTIN et Annette RAIMONDO

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 02 OCTOBRE 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT - Franck BREUILLARD – Gabriel MAIRE - Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Christophe REGNIER

Absents excusés : Jocelyne AUTHIER – Thierry MARANDIN - Véronique NACHIN – Yan CHANEY excusés

Procuration : néant

Secrétaires de séances : Anne HEBERT et Thierry DUCLOS

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour le financement des travaux d'extension de l'éclairage public allée des Colchiques, le conseil municipal décide de prélever un crédit de 1.200 € sur le compte 2313/ECOLE et de le porter sur le compte 2315/ECLAIRAGE PUBLIC.

BAUX DE LOCATION DES IMMEUBLES

Le Petit-Morond : Le maire propose que les conditions de location soient discutées et votées à une séance ultérieure. Il invite par contre le conseil municipal à valider la sélection des candidats proposée par la commission communale. Il rappelle que celle-ci, animée par Jocelyne AUTHIER et Véronique NACHIN, a effectué une première sélection de trois candidats, lesquels ont ensuite été invités à se présenter individuellement afin de défendre leurs projets. A la suite de ces entretiens, c'est la candidature de Bénédicte et Patrick VALLET qui est proposée à la décision du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le choix de la commission communale et retient la demande de Bénédicte HUGUENOTTE et Patrick VALLET.

Le Maire précise qu'il a été mis personnellement en cause par Mme ANGELIQUE et M. BAZIN, candidats non retenus qui lui reprochent d'avoir traité cette affaire seul et invite le conseil municipal à lui indiquer si ces reproches sont justifiés.

M. Gabriel MAIRE émet l'avis de l'assemblée en indiquant que la déclaration que vient de faire le maire sur la procédure de sélection des candidats est tout à fait exacte.

Cinéma : En ce qui concerne les deux futures salles de cinéma, le maire propose de ne pas pénaliser le lancement de ce nouvel équipement mais plutôt, comme beaucoup de communes, de soutenir cette activité en accordant un loyer modéré.

Favorable à cette proposition et sur la proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer du bail à intervenir à quatre vingt euros par mois (80 €) pour le fonds de commerce et à quatre vingt euros par mois (80 €) pour les locaux.

Ce loyer, valable uniquement pour la première année de fonctionnement, sera révisé dès la deuxième année au vu des résultats d'exploitation.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Accro-branches : Le maire propose au conseil municipal de retravailler sur le projet de bail qui leur a été présenté afin de préciser quelques points importants comme les activités autorisées, le déneigement de l'accès et le montant du loyer.

PERSONNEL COMMUNAL

Agents d'animation : Le maire propose au conseil municipal de mettre à jour la durée d'emploi de Mme FERRY afin de prendre en compte les nouvelles tâches qui lui ont été confiées depuis l'agrandissement de l'école.

Après avoir pris connaissance de l'évolution des horaires, le conseil municipal décide de porter cet emploi d'agent d'animation de 16,79/35° à 22,05/35° dès le 01 octobre 2006.

Emploi de stagiaires : Dans le respect de la convention conclue avec la Maison Familiale des Fins pour l'emploi à mi-temps de Pierrick SIMON, le conseil municipal, satisfait de la motivation et de l'attitude au travail de ce stagiaire, accepte de lui accorder la gratification maximale prévue, soit 30 % du SMIC chaque mois.

Pour la deuxième convention, avec le Lycée Agricole de Valdoie concernant le stage de Grégory MEQUIES, le conseil municipal décide d'attendre le début du stage fixé au 25 Octobre avant de prendre sa décision.

ECHANGE DE TERRAINS – DEMANDES D'ACQUISITION

Echange de terrain : Après avoir constaté que l'allée des Boutons d'Or empiète largement sur une place de stationnement privé et après avoir obtenu un accord pour un échange permettant de résoudre ce problème, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder les parcelles AB n° 69 et 70 à M. PETITOT en échange de la parcelle AB n° 123 dont il est propriétaire et de rétrocéder cette parcelle AB n° 123 à M. GUILBERT en échange de la parcelle AB n° 126 sur laquelle empiète la voirie communale.

Demande d'un emplacement de stationnement : Le conseil municipal refuse la demande de M. Louis COLONNA sollicitant l'acquisition de l'aire de stationnement aménagée sur le terrain communal en face du n° 21 Avenue des Prés Verts. Ce terrain peut en effet être utile à la commune pour les accès de la zone de résidences touristiques à urbaniser.

Demande d'acquisition de terrains

M. PAULIN a renouvelé sa demande d'acquisition pour le terrain communal jouxtant le bowling. S'agissant de terrain du domaine public de la commune, le maire indique qu'un déclassement pourra être envisagé dans le cadre de l'enquête publique pour le PLU et informera le demandeur de l'accord de principe du conseil municipal.

URBANISME – PLU

PLU – Demande de permis de construire présentée par Luc ROUSSELET : Le maire indique que le Groupe de Travail a repris et poursuivi la préparation du PLU, lequel devrait aboutir rapidement, et présente le plan de zonage tel qu'il résulte des dernières décisions. Il rappelle notamment le projet de résidences de tourisme sur le terrain communal du Crêt de Lerner et la volonté communale de ménager des zones vertes entre les zones résidentielles et de tendre vers une cohérence de l'architecture. Cette orientation n'est pas compatible avec le projet déposé par M. ROUSSELET et, dans l'attente de l'approbation du PLU, il indique qu'il sera nécessaire de donner un sursis à statuer au dossier en cours d'instruction.

Chalet REBOUX – Le maire rappelle l'incendie qui a détruit le chalet de Mme REBOUX en avril 2006 et indique que la propriétaire souhaite reconstruire. Toutefois ce chalet a été

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

construit vers 1960 sur un terrain communal non constructible. La législation sur les reconstructions après sinistre étant compliquée, le maire indique que cette affaire sera soumise à l'avis de Me COPPI mercredi matin et que l'on s'en tiendra au respect des textes.

AFFAIRES DIVERSES

Secours sur les pistes de ski : Deux factures établies pour des redevables étrangers doivent être annulées faute de paiement et de poursuites possibles. Pour cela, le conseil municipal accepte l'admission en non valeur des titres n° 40/2005 et 53/2006 s'élevant respectivement à 344,25 € et 231,25 €.

Installation d'une webcam - M. REGNIER rappelle que la commande d'une webcam destinée à être intégrée sur le site Internet de Métabief est intervenue après avoir obtenu l'accord de la Sté OREX de participer à cette dépense à hauteur de 50 %.

Sur sa proposition et pour l'encaissement de cette participation, le conseil municipal décide d'émettre un titre de recette de 665.57 €. Il accepte également des frais de mise en service de 200 € et des frais d'hébergement d'environ 200 € par an afin d'améliorer la bande passante en cas de connexions multiples. Ces deux sommes seront également partagées entre la commune et la Sté OREX.

Assurance des risques statutaires - Le conseil municipal accepte de souscrire le contrat en capitalisation proposé par la CNP/SOFCAP pour la couverture des frais consécutifs aux arrêts maladie et accidents de travail du personnel communal. Le taux de cotisation est fixé à 5,80 % pour le personnel du régime CNRACL et à 1,80 % pour le régime général.

Garage de la Renversée – Franck BREUILLARD souhaite que la commune intervienne auprès de M. LACROIX afin de faire enlever les épaves de voitures qui encombrant non seulement sa propriété mais également le terrain communal et l'accès au sentier du Bief Rouge. Il est convenu qu'une mise en demeure lui sera adressée s'il ne satisfait pas à une première demande amiable. La date du 01 Décembre est donnée comme limite pour satisfaire à la demande du conseil municipal.

Divers – Le maire félicite Bruno MUTIN pour l'organisation du déplacement de 128 normands de Bretteville et Angoville s/Ay qui sont venus visiter et randonner à Métabief. Il félicite ensuite le Comité des Fêtes pour l'organisation d'une soirée cabaret qui a connu un franc succès et l'encourage à renouveler cette expérience. Franck BREUILLARD transmet enfin l'étonnement des parents d'élèves sur le retard des travaux de construction de l'abri-bus.

Les secrétaires de séance
Anne HEBERT et Thierry DUCLOS

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 NOV. 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT - Franck BREUILLARD – Gabriel MAIRE - Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Christophe REGNIER - Véronique NACHIN – Yan CHANEY

Absents excusés : Jocelyne AUTHIER – Thierry MARANDIN excusés

Procuration : néant

Secrétaires de séances : Franck BREUILLARD et Christophe REGNIER

Les procès-verbaux des séances des 02 octobre et 17 juillet derniers sont approuvés sans observation.

CHALET-REFUGE DU PETIT-MOROND

Le conseil municipal ayant dans les mains le projet de bail de location-gérance du Petit-Morond, le maire rappelle que cette affaire a été déjà largement débattue en réunion de commission et qu'après le choix du candidat il convient maintenant d'arrêter les conditions de la location.

Après délibération il résume les corrections et précisions à apporter, soit :

Quelques erreurs de copie sont à corriger

(page 2 : licence de débit de boissons de 2° catégorie au lieu de 3° ,
Page 3 : MARANDIN au lieu de MARADIN, cuisine au lieu de cabine).

Au niveau de la destination du fonds, il convient de préciser que l'hébergement ne sera autorisé qu'après mise aux normes des locaux et délivrance de l'arrêté d'ouverture de cet ERP.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'agriculteur pouvant bénéficier de l'accès à la citerne est M. Thierry MARANDIN.

Le loyer est ensuite fixé à 4.800 € par an, soit 2.400 € pour le fonds et 2.400 € pour les locaux. La promesse de cession du fonds est fixée à 40.000 €. Sa durée sera de 2 ans commençant à courir 3 ans après l'entrée en vigueur du contrat de location-gérance.

En cas d'acquisition du fonds par le gérant pendant la période de validité de la promesse, le loyer des locaux sera de 4.800 € par an.

Sous réserve de l'inscription de ces décisions au bail à intervenir, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité et autorise le maire à le signer au nom de la commune.

SECOURS SUR LES PISTES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des secours sur les pistes de ski alpin et de ski de fond pour la saison 2006/2007 proposés respectivement par la Sté OREX et la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux lacs, soit :

I) ski alpin

tarif forfaitaire	
40 €	pour le front de neige et pour les soins sans évacuation
161 €	pour les zones rapprochées
282 €	pour les zones éloignées
565 €	pour les zones hors pistes balisées et les pistes fermées

tarif unitaire horaire TTC pour les secours sur des secteurs éloignés non accessibles gravitairement depuis les remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.	
36,00 €	pisteur-secouriste
142,00 €	chenillette
20,50 €	scooter
22,50 €	véhicule 4 x 4

II) ski de fond

tarif forfaitaire	
50 €	intervention sans rapatriement
150 €	sur les pistes balisées
250 €	en dehors des pistes balisées

En ce qui concerne les ambulances, les tarifs ne sont pas encore définis du fait du désengagement du Docteur QUINNEZ dans la prise en charge des blessés. Une réunion devra intervenir afin d'envisager tous les transferts sur Pontarlier.

TAXE FORFAITAIRE SUR LA VENTE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Le conseil municipal décide d'instituer la taxe forfaitaire sur la vente des terrains qui sont devenus constructibles par la modification d'un plan local d'urbanisme.

Il est précisé que cette taxe s'élève à 10 % des deux tiers du prix de cession du terrain et qu'elle n'est pas due pour les ventes d'un prix inférieur à 15.000 €.

MODIFICATION DU BUDGET

La mise aux normes de l'installation électrique de l'atelier municipal, le paiement des serrures électroniques du Centre VTT et le remplacement des portes de la Halte-Garderie nécessitent l'ouverture de crédits complémentaires. Le conseil municipal décide d'y procéder par les modifications suivantes :

Travaux à financer	Facture	compte	Crédits	Crédits à	Provenance	TOTAL
	TTC	d'imputation	disponibles	ouvrir	crédits	
Serrures électroniques Centre VTT	10 336.00	2313/VTT	-	10 336	2315/CHP	10 336.00
Electricité atelier communal	5 106.92	2313/HAN	322.92	4 784	2315/CHP	5 106.92
Portes Halte-Garderie	4 983.00	2313/SCI	3 000.00	1 983	2315/CHP	4 983.00
Dépenses imprévues	-	020	-	837	2315/CHP	837.00
T O T A L	20 425.92		3 322.92	17 940		21 262.92

Le maire présente ensuite une proposition qu'il a obtenue des Ets MAINY Motoculture pour l'acquisition d'un tracteur de déneigement de 24 CV équipé d'une fraise à neige pour le prix TTC de 30.301,64 €, déduction faite d'une reprise de la tondeuse DIXON à 1.500 €.

Le conseil municipal accepte cet équipement et décide d'ouvrir un crédit de 30.302 € en dépenses à l'article 21571 et un crédit de même montant en recettes à l'article 1641. L'emprunt ne sera toutefois réalisé qu'au vu des résultats du compte administratif 2006.

AFFAIRES DIVERSES

Dératisation : Le conseil municipal approuve la convention annuelle proposée par la Sté AVIPUR pour le suivi de la dératisation des locaux du Moulin et des rives du Bief Rouge. La rémunération de la Sté est fixée à 285 € HT pour 4 passages par an.

Zone artisanale – M. BREUILLARD indique au conseil municipal que les propriétaires de la parcelle AC18 veulent l'assurance que le terrain n'aura pas d'autre destination que l'accueil d'artisans et souhaitent pour cela qu'une mention dans l'acte prévoit une revalorisation de l'indemnité dans le cas où le terrain acquis soit utilisé pour la construction d'une habitation. Même si la volonté du conseil municipal est claire sur l'utilisation de ce terrain et bien que le règlement d'urbanisme limitera la possibilité d'occupation du sol à l'édification de locaux artisanaux, le conseil municipal, à l'unanimité, accède à la demande des propriétaires et fera porter dans l'acte que le prix d'acquisition sera revalorisé au prix moyen des terrains constructibles dans la commune à la date de la vente. Ce prix sera demandé au service des Domaines et fixé en fonction des ventes les plus récentes constatées dans la commune.

Société Protectrice des Animaux – Le maire rappelle le problème des animaux errants et les accords passés avec la ville de Pontarlier pour leur mise en fourrière.

Il indique qu'une convention est proposée aujourd'hui par la SPA afin que les communes ne disposant pas de fourrière participent forfaitairement au financement du service en échange de la garantie de pouvoir y disposer de 2 boxes pour les animaux provenant de leurs territoires. Le conseil municipal approuve le contrat à passer et s'engage à participer aux frais de l'association en s'acquittant d'une cotisation à hauteur de 0,30 € par habitant et par an.

M. REGNIER s'interroge sur la question des chiens dangereux détenus en toute légalité dans un chalet de Gais Loisirs mais dont la sortie plus ou moins surveillée peut mettre en cause la sécurité, notamment des enfants. C'est ainsi que des parents n'osent plus laisser leurs enfants jouer dans ce secteur.

Entretien des chaudières – Le conseil municipal prend acte de l'offre obtenue de l'entreprise VOEGTLIN pour l'entretien annuel des chaudières de la commune. Il diffère toutefois la décision à prendre dans l'attente d'autres propositions.

Remboursement des frais de mission des élus – Le maire indique qu'il a demandé à M. MUTIN, 1^{er} adjoint, de représenter la commune à la visite du Sénat organisée par M. Jean-Marie SAILLARD, Conseiller Général du Canton. Cette visite ayant entraîné une dépense de 72 € pour le transport, le conseil municipal accepte de rembourser cette somme à M. MUTIN.

En ce qui concerne le Congrès des Maires, une décision de remboursement interviendra à la prochaine réunion sur justification des frais engagés.

Réception de Mai 2006 – Les cloches personnalisées offertes en Mai aux champions olympiques et à M. MONNIN à l'occasion de sa retraite ne pouvant pas être payées sans une décision du conseil municipal, celui-ci confirme son accord pour cette dépense et autorise la maire à établir le mandat administratif nécessaire.

Grande Traversée du Jura – Le conseil municipal accepte la convention proposée par l'association Les Grandes Traversées du Jura concernant la pose et l'entretien d'un panneau comportant l'itinéraire pédestre de cette GTJ. Le maire indique qu'il conviendra toutefois de déterminer l'emplacement le plus approprié.

Mise à disposition d'un logement pour la gendarmerie – La réfection de l'ancien logement de la fromagerie nécessitant le réaménagement de la salle de bains, le maire présente l'offre de l'entreprise VOEGTLIN, d'un montant de 5.940,12 € HT pour la pose de deux douches et deux lavabos. Il indique que la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs prendra en charge le loyer et les charges quand ce logement sera occupé par les renforts nommés par la Gendarmerie pour les saisons touristiques.

Le conseil municipal accepte cette offre qui sera imputée sur les crédits de réfection de la maison commune.

Divers – Le maire fait part de remerciements qu'il a obtenu des habitants sur des sujets aussi divers que l'entretien de la voirie (suppression d'une haie empiétant sur la chaussée),

les cadeaux de naissance, le fleurissement, les forfaits de ski, ou l'aide aux sportifs de haut niveau).

A propos du fleurissement et du 2° prix obtenu au concours départemental des communes fleuries, le maire tient à adresser ses félicitations au personnel technique communal et regrette d'avoir abandonné le concours des maisons fleuries car le jury départemental a indiqué que c'est de ce côté-là que la commune perdait des points.

M. Franck BREUILLARD devant être absent le 01 Janvier, demande à être remplacé pour l'organisation du feu d'artifice.

Il continue sur l'affaire du lotissement des Champs Coiteux en indiquant que c'est finalement une agence qui mènera ce projet à son terme et se déclare déçu par les propriétaires des terrains qui auraient pu relancer la commune avant d'accorder des promesses de vente au promoteur.

Les secrétaires de séance,
Franck BREUILLARD et Christophe REGNIER

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 DEC. 2006**

Présents : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT - Franck BREUILLARD– Thierry MARANDIN – Gabriel MAIRE - Joëlle BERTONCINI - Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Christophe REGNIER

Absents excusés : Jocelyne AUTHIER - Véronique NACHIN – Yan CHANEY

Procuration : néant

Secrétaires de séances : Bruno MUTIN et Michèle BORCA

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2006 est approuvé sans observation. Le bail de location du Petit-Morond fait toutefois l'objet d'une remarque de Thierry MARANDIN à propos de l'utilisation de l'eau de la citerne et plus particulièrement de la quantité disponible.

Le maire lui répond que des discussions ont déjà été engagées pour augmenter le volume de stockage.

SECOURS SUR LES PISTES DE SKI

Tarifs des transports primaires en ambulance :

Le maire rend compte de la réunion qui s'est tenue en mairie le 08 Décembre afin d'organiser les transports primaires en ambulance consécutifs aux accidents sur les pistes de ski. Il indique que le rallongement des transports du fait de l'obligation de descendre les blessés à Pontarlier va générer des moyens supplémentaires et des délais de prise en charge nécessitant des aménagements au pied des pistes. Il présente ensuite l'offre de prestations de la Sté Ambulances Mortuaciennes et déclare que les transports qui seront assurés par le SMUR ou les pompiers seront payants également. C'est pourquoi les tarifs que le conseil municipal est invité à voter seront valables quelque soit le véhicule utilisé.

Ceci entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

tarif forfaitaire	
135 €	pour les transports Métabief-Pontarlier ou Super-Longevilles-Pontarlier
140 €	pour les transports Piquemiette-Pontarlier
80 €	pour les transports à destination du cabinet

LOGEMENT COMMUNAL

Le maire rappelle que la venue de renforts à la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs durant la saison d'hiver est conditionnée par la mise à disposition d'un logement. C'est pourquoi il a proposé celui de la mairie et indique que la Communauté de Communes a accepté de prendre en charge les frais d'occupation.

La commission communale ayant estimé le coût à 600 € par mois, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette participation forfaitaire à demander à la Communauté de Communes.

ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'EQUIPEMENT

Après avoir pris connaissance de la proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique, la commission communale propose de ne pas reconduire cette convention. M. Gaby MAIRE défend la position contraire car il est intéressant de pouvoir compter sur les techniciens de la DDE chaque fois que se pose un problème d'aménagement de voirie.

Le conseil municipal retient finalement cet avis et décide à l'unanimité d'accepter la mission de base pour un montant annuel d'honoraires de 1.281,26 €.

CREDITS BUDGETAIRES SUR LES FERMES

Le maire rappelle les crédits ouverts au budget primitif 2006 de la commune sur l'opération 'fermes et citernes d'alpage', soit 152.000 €. Bien que ces crédits concernent essentiellement la ferme de Bellevue, il indique que le projet n'est pas entré en phase d'exécution alors que l'aménagement du Petit-Morond est devenu urgent pour permettre une mise en location cet hiver.

Le budget étant voté par opération, il précise qu'il n'a pas à être modifié mais qu'il souhaite néanmoins que le conseil municipal approuve l'utilisation des crédits afin d'éviter toute équivoque sur ces dossiers.

Anne HEBERT indique cependant que le projet de Bellevue avance également et qu'il convient de maintenir des crédits si un paiement des honoraires de maîtrise d'œuvre doit intervenir début 2007.

Les dépenses concernant le Petit-Morond n'étant pas à la hauteur des crédits inscrits, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les engagements pris pour permettre la réouverture du Petit-Morond dès les vacances de Noël 2006.

AFFAIRES DIVERSES

Personnel technique : Le maire indique que deux démissions interviennent en Décembre. Après négociation, Pierre MICOU a quitté son emploi le 15 et Michel CUBY le quittera le 22. Un employé non titulaire a été recruté depuis aujourd'hui et jusqu'à fin Mars 2007, ce qui coïncide avec son emploi de maçon durant le reste de l'année.

Un nouveau chef d'équipe est pressenti pour Février. Le 3° poste devrait être pourvu au 22 janvier. Les deux devront effectuer un stage d'un an avant de prétendre à une titularisation. Conscient du bas niveau de l'échelle de rémunération des agents des services techniques, le conseil municipal s'accorde à penser qu'on ne peut avoir du personnel compétent qu'en utilisant le régime indemnitaire prévu par les textes. Après plusieurs interventions sur le niveau des rémunérations souhaitées (entre 1.250 et 1.500 € nets) et les conséquences budgétaires des choix qui seront faits, le maire conclut en disant qu'il incitera les agents à passer les concours internes qui leur permettront d'accéder à des grades mieux rémunérés et plus favorables au régime des retraites.

Le Karadis - Acceptation du nouveau locataire – Le Maire dit au conseil municipal que la vente du Karadis entraîne la reprise du bail commercial concernant les murs, propriété de la commune, par l'acquéreur du fonds de commerce et que le conseil municipal doit accepter le nouveau locataire.

Il précise que le vendeur restera garant des loyers et de toutes les clauses du bail jusqu'à son renouvellement et propose de dispenser l'acquéreur de la notification par huissier prévue par l'article 1690 du Code Civil.

Favorable aux propositions du maire, le conseil municipal déclare à l'unanimité,

- Avoir cette vente pour agréable et, en conséquence, accepter l'acquéreur comme nouveau locataire au lieu et place du vendeur, à charge pour l'acquéreur d'acquitter les loyers et d'exécuter exactement les charges, clauses et conditions du bail et sous la condition expresse que le vendeur restera garant et répondant de l'acquéreur pour le paiement des loyers et l'exécution de toutes les conditions du bail,
- Dispenser expressément qu'il soit fait la notification prévue par l'article 1690 du Code Civil, voulant considérer les présentes comme bien et valablement signifiées,
- Autoriser le maire à intervenir à l'acte pour le compte de la commune.

Le Maire revient ensuite sur les infiltrations d'eau dans les murs du bâtiment en 2002, sinistre qui a endommagé l'intérieur de la discothèque et pour lequel M. PEZZOLI, locataire, a sollicité le remboursement des frais de réparation par la commune.

Il précise que ce sinistre n'est pas pris en charge par les assurances, ni au titre des dommages car il ne s'agit pas d'un dégât des eaux accidentel, ni au titre de la responsabilité de la commune car le bail de location prévoit une renonciation à tout recours par le locataire contre le bailleur en cas de sinistre.

En invitant le conseil municipal à en délibérer il précise qu'il ne participera pas au vote du fait de ses liens familiaux avec l'intéressé.

Le conseil municipal par

- 4 voix pour (Thierry MARANDIN, Gabriel MAIRE, Annette RAIMONDO, Thierry DUCLOS)

- 3 abstentions (Anne HEBERT, Christophe REGNIER, Joëlle BERTONCINI) et

- 3 contre (Bruno MUTIN, Franck BREUILLARD et Michèle BORCA) :

Confirme le maintien des conditions du bail en cours et laisse à la charge du locataire les frais consécutifs au sinistre précité.

Fête de NOEL – On a déploré cette année l'absence de nombreuses familles et beaucoup de jouets n'ont donc pas été distribués. En réponse au maire demandant une réflexion sur l'attitude à adopter pour les années prochaines, Gabriel MAIRE propose de céder les cadeaux non distribués aux Restaurants du Cœur.

Eclairage public – Devant l'étonnement de plusieurs conseillers sur la longueur des délais d'installation des candélabres à l'entrée de Métabief, Thierry DUCLOS explique que les mâts fournis n'étaient pas ceux attendus et que l'entreprise n'ayant pas de stock il convient d'attendre une nouvelle fabrication.

Les secrétaires de séance
Bruno MUTIN et Michèle BORCA

le Maire,
Gérard DEQUE